Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 9

Artikel: Les refuges des capitaux vagabonds
Autor: Schumann, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384155

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le service médical de la Caisse d'assurance-accidents, contrairement à ce qui se passe dans les caisses-maladie, exerce un contrôle très sévère. En outre, lors de nombreux accidents professionnels, l'entreprise ou tout au moins ses installations défectueuses constituent la cause essentielle de l'accident, si bien qu'une participation de l'assuré aux frais de traitement résultant de tels accidents doit être ressentie comme une double injustice. Et cela d'autant plus que l'assuré subit une perte totale de salaire au cours des deux premiers jours qui suivent l'accident puis de 20 pour cent par la suite, à moins qu'il n'ait conclu à ses frais une assurance supplémentaire. La majorité du conseil d'administration de la caisse ayant donc toujours admis que c'est par une diminution des frais d'accidents qu'il faut chercher à faire des économies permettant à leur tour de réduire le taux des primes, il serait désirable, dans l'intérêt même du crédit dont jouit la C.N.S.A., que l'on continuât à l'avenir de témoigner en toutes choses d'une telle compréhension des faits.

A l'heure actuelle, ce ne sont pas la limitation et la réduction des prestations de la caisse qui s'imposent mais au contraire l'extension des assurances sociales en général et de la Caisse nationale d'assurance-accidents en particulier, et cela afin de renforcer la protection dont les gagne-petit continuent d'avoir besoin dans notre pays.

Les refuges des capitaux vagabonds.

Par *P. Schumann.*

Il n'y a rien de plus mobile, de moins enraciné que le capital. Les détenteurs de capitaux ont déjà fait de bien mauvaises expériences avec cet élément fluctuant. Toujours et en tous lieux les débiteurs, qu'ils soient officiels ou privés, ont été protégés. En dernière analyse toutes les manipulations monétaires, par exemple les dévaluations, n'ont eu d'autre objet que de protéger les débiteurs au détriment des créanciers. C'est pourquoi il n'est pas extraordinaire de constater que le capital mobile n'a pas de patrie, qu'il est sans cesse à la recherche de pays où il soit à l'abri des manipulations monétaires. La Suisse compte au nombre de ces pays que la déesse de la confiance a placés sous son égide. C'est pourquoi l'or et les devises s'amassent dans nos banques Nous n'avons pas l'intention de parler des fuites de capitaux en général mais d'une certaine méthode internationale d'investissement qui, sous la forme de sociétés holding, a beaucoup fait parler d'elle ces derniers mois, bien que le public soit assez peu au courant de cette question.

Les sociétés holding sont réputées être une invention américaine; quoi qu'il en soit, elles sont très répandues aux Etats-Unis

où elles constituent un facteur important de la concentration des capitaux. Leurs machinations semblent assez ténébreuses; c'est la raison pour laquelle Roosevelt a déclenché contre elles une action énergique. La transformation du capital en valeurs mobilières, l'une des conditions essentielles de l'activité des sociétés holding et des trusts, a été l'un des phénomènes secondaires de la grande époque du capitalisme. On estime même qu'elle a été l'une des conditions de ce succès. En recourant aux valeurs mobilières, il a été possible de mobiliser entièrement le capital-monnaie et de l'investir dans la production industrielle. La transformation du capital en valeurs mobilières très faciles à représenter a permis d'opérer une séparation presque complète entre l'entreprise et le capital, en d'autres mots à rendre le capital impersonnel à un haut degré. C'est cette forme de capitalisme qui, la première, a permis de mobiliser les sommes énormes qui étaient nécessaires pour permettre l'avènement du capitalisme évolué, la construction de nouvelles usines, de moyens de transport, etc. La transformation du capital en valeurs mobilières a rendu superflus tous les rapports personnels entre ceux qui offrent et ceux qui demandent des capitaux, entre les créanciers et les débiteurs, entre un actionnaire et son entreprise.

Les sociétés holding et les trusts sont une forme particulièrement marquée de ce capitalisme qui a recours aux valeurs mobilières. Elles constituent en quelque sorte un lieu de rassemblement des valeurs mobilières, une sorte de société anonyme qui assume tout à la fois l'administration, le contrôle et les investissements de capitaux dans les entreprises de production, de transport ou de commerce; les sociétés holding ont pour objet de commander, tout en ne disposant que d'un capital relativement faible, d'importantes combinaisons économiques. Lorsqu'un capitaliste donné n'a pas envie de voir figurer son nom dans une entreprise, il fonde ou il charge des hommes de paille de constituer une société holding à laquelle il transmet sa participation. La société holding n'est pas autre chose qu'un immense paravent capable de tout abriter. La holding est la manifestation la plus caractéristique de l'impersonnalité et de la mobilité du capital. C'est pourquoi ces entreprises ont toujours leur siège dans les pays où le capital jouit d'une absolue liberté, où l'Etat ne se soucie nullement de ces entreprises capitalistes de contrôle et ne les impose que faiblement.

La plupart des sociétés holding de l'Europe ont leur siège en Suisse, la caisse dépargne du continent, et tout particulièrement dans le canton de Glaris, l'Eldorado du capital anonyme. Glaris ne prélève que de faibles impôts. Les sociétés holding, les « investment trusts » et les trusts y jouissent de la liberté la plus grande. La formidable accumulation de capitaux à laquelle nous assistons aujourd'hui dans ce canton a pour conséquence un assez grand mouvement d'argent dans ce petit pays. Le tourisme ne laisse

pas de profiter des nombreuses séances des conseils d'administration, des conférences diverses, etc. Tout ce mouvement a eu pour résultat d'augmenter les possibilités de travail tout en entraînant encore d'autres avantages.

Les avantages que les sociétés holding entraînent pour l'économie nationale a engagé d'autres petits Etats à attirer chez eux ces entreprises.

La petite principauté de Liechtenstein, avec ses 15,000 habitants, constitue elle aussi un paradis pour le capital anonyme. Bien que la capitale, Vaduz, n'ait guère qu'une rue principale et pas plus de 1700 habitants, qui s'occupent pour la plupart de l'élevage du bétail, on y voit se dresser des « gratte-ciel », ce qui prouve bien qu'on s'y occupe encore d'autre chose que d'agriculture. Vaduz est un asile idéal pour le capital international, tout d'abord pour la bonne raison que l'impôt sur le revenu ne dépasse pas 1 pour cent. Les plus grands trusts industriels du monde ont établi leur siège social au Liechtenstein: Ford, La Standard Oil, le Trust suédois des allumettes, etc. En 1928, le nombre des sociétés holding atteignait déjà le chiffre imposant de 333; en 1937, il dépassait largement le millier, si bien que l'on peut dire sans exagération que Vaduz abrite une société anonyme par habitant. Les sociétés étrangères jouissent de la liberté la plus absolue. Il leur est tout au plus interdit de recruter comme actionnaires ou participants des citoyens du Liechtenstein. Le gouvernement a sagement décidé qu'ils devaient continuer de s'occuper de leur bétail.

A son tour, le grand-duché de Luxembourg n'a pas tardé à se rendre compte des avantages qu'il pouvait y avoir à offrir un asile sûr aux capitaux errants. Luxembourg, la capitale, a de nombreuses banques, des avocats, une bourse; elle est située sur les grandes lignes internationales, l'Etat dispose d'une monnaie relativement stable et, finalement, les impôts qui frappent les sociétés holding sont très faibles. Au Luxembourg, le capital des holding est établi sur demande en francs français, belges, suisses, en dollars, en livres, en florins, etc. Alors qu'à Glaris la constitution d'une société anonyme au capital de 10 millions de francs entraîne, parallèlement à des taxes, une imposition de 180,000 francs, cette somme ne dépasse pas 42,000 francs au Luxembourg. Et si cette différence est déjà considérable comparativement à la Suisse, à combien plus forte raison l'est-elle comparativement aux grands Etats qui prélèvent des impôts et des droits très lourds. Alors qu'en 1929 33 sociétés seulement avaient établi leur siège au Luxembourg, ce chiffre avait déjà passé à 367 en 1932, totalisant un capital de 1,708,000 francs. Depuis lors, le nombre de ces entreprises a dépassé le millier. Leur capital nominal atteint 5 milliards de francs en chiffre rond. Parmi les sociétés qui ont établi leur siège social à Luxembourg citons la Société d'investissement Ford qui, avec un capital de 480 millions de francs, contrôle toutes les filiales européennes de la Ford Motor C°.

Encouragé par les expériences favorables faites par les petits pays, le gouvernement italien a offert la franchise d'impôt pendant 20 ans à toutes les sociétés financières qui s'installeraient en territoire italien. Le gouvernement fasciste est prêt à faire encore d'autres concessions aux sociétés étrangères. On peut croire que ses efforts ne demeureront pas sans succès.

Comme on le voit, on s'arrache de toutes parts le capital international mobile aussitôt qu'il revêt la forme de sociétés holding ou de trusts. Cette forme d'organisation assure au capital toutes sortes de garanties et d'avantages tout en permettant de contrôler sur le plan international d'importants capitaux ou de grosses industries. Comme on le voit, la concession du droit d'asile aux capitaux vagabonds n'est pas une mauvaise affaire, loin de là!

Nouveaux horizons américains.

En dépit de toutes les attaques et de toutes les oppositions, Roosevelt poursuit avec conséquence et ténacité la politique de rénovation sociale qu'il a inaugurée aussitôt après son accession au pouvoir. Il apparaît de plus en plus nettement que toutes les mesures qui, au début, apparaissaient à la plupart des observateurs comme dictées uniquement par la nécessité de l'heure répondent aujourd'hui à une conception des fonctions de l'Etat entièrement nouvelle aux Etats-Unis. Il y a quelques années encore, dans aucun autre pays industriel le gouvernement n'était aussi indifférent à la vie sociale; dans aucun autre pays le principe du « laisser faire, laisser aller » ne s'était maintenu avec une telle pureté. Aujourd'hui, ce chapitre de l'histoire des Etats-Unis appartient au passé. La formidable crise économique qui, pendant des années, a ébranlé ce puissant pays jusque dans ses fondements après le krach de la bourse de New-York en 1929, a réfuté par l'absurde le principe du « laisser faire, laisser aller » tout en démontrant impérieusement que le gouvernement, pour diriger l'Etat, devait diriger avant tout l'évolution sociale.

Il va sans dire que ces idées nouvelles ne sont pas nées, ne se sont pas épanouies du jour au lendemain. Bien avant que Roosevelt n'entre à la Maison Blanche, les Etats-Unis ont vu la floraison de toute une littérature de critique sociale qui, parce qu'elle recourait avant tout à la forme du roman, a également trouvé une large audience dans les pays de l'ancien monde. L'esprit nouveau s'est également manifesté à la Maison Blanche bien qu'avant l'avènement de Roosevelt à la présidence il ne se soit pas traduit par des actes. En feuilletant les œuvres du président Woodrow Wilson, on a parfois l'impression de se trouver en face d'un précurseur des mesures sociales de Roosevelt. On se souvient encore de la violence des expressions avec lesquelles Roosevelt, au cours